

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Domaines de compétences
par thèmes 8.9 culture**

**Convention de partenariat
entre la ville
de Saint-Pierre-lès-Elbeuf
L'association
Le Pré de la Bataille,
le collège J. E. Blanche
et la Cie Acid Kostik**

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Nombre de présents : **21**
Nombre de votants : **28**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-12-114

L'an deux mil vingt deux

le quinze décembre deux mil vingt-deux à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme DELOBEL – M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – M. ROGERET – Mme VANDEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – Mme DUCHEMIN – M. PETIT – M. LEMAIRE – M. JEANJEAN – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – M. BULARD – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

M. BRUNET à Mme DELOBEL
M MIZABI à Francis GESLIN
Mme QUOD-MAUGER à Mme ESCLASSE
Mme FRIBOULET à M BULARD
Mme CREVON à M GOMIS
M. Frédéric GESLIN à Mme DUDOUET
M. LE NOE à Mme DESANGLOIS

Excusés

Mme DUVAL

Mme ESCLASSE est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, Maire

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, l'IME Max Brière du Pré de la Bataille, l'Education nationale et le collège Jacques Emile Blanche sont partenaires dans le cadre du dispositif Culture Santé Médico-Social.

L'intention première de cette démarche est de créer des situations propices à la créativité personnelle, individuelle autour d'un projet commun mené par la Cie Acid Kostik en direction des jeunes de l'IME Max Brière, d'une classe de collège, des personnes âgées de la résidence autonomie Marguerite Thibert et d'une classe de l'école élémentaire Jules Verne.

Une convention fixe les obligations, les termes et les modalités notamment financières entre les parties (se conférer à la convention de partenariat ci-jointe).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, l'association Le Pré de la Bataille, le collège Jacques Emile Blanche et la Compagnie Acid Kostik.

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

La convention nationale « Culture et Santé » du 6 mai 2010 signée entre le ministère de la Santé et des Sports et le ministère de la Culture et de la Communication, en référence à la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Considérant

Le cahier des charges de l'appel à projets Culture Santé Médico-Social 2021 en Normandie lancé en février 2022 par l'ARS, la DRAC, la Région Normandie et les conseils départementaux de la Seine-Maritime, de l'Eure et du Calvados ;

La notification budgétaire Culture Santé Médico-Social 2022 signée par l'ARS de Normandie ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : **28**

voix contre 0

Abstention 0

Article 1^{er} : d'autoriser Madame la Maire, à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, l'association Le Pré de la Bataille, le collègue Jacques Emile Blanche et la Compagnie Acid Kostik.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022